

18 sep 2008 -11:44

Appartient à Conseil des ministres du 18 septembre 2008

Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Fixation du montant à charge des frais d'administration de l'INAMI destiné au financement 2007 du Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Fixation du montant à charge des frais d'administration de l'INAMI destiné au financement 2007 du Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant le montant à charge des frais d'administration de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI), destiné au financement du Centre fédéral d'expertise des soins de santé, pour 2007.

Le montant à charge des frais d'administration de l'INAMI pour le financement du Centre d'expertise s'élève à 4.820.893 euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>